

Info-Neige



À la Ville d'Amqui, les opérations de déneigement du réseau routier et des trottoirs sont des activités nécessitant des interventions planifiées pour assurer les déplacements sécuritaires des usagers. Ces travaux se divisent en trois étapes :

1 DÉNEIGEMENT

Les zones prioritaires sont déneigées dans un premier temps, de même que certains endroits spécifiques (côtes, courbes, arrêts obligatoires, etc.). Par la suite, le déblaiement des quartiers résidentiels est effectué.

2 FONDANTS ET ABRASIFS

Le déploiement des camions épandeurs (sel, abrasif ou moitié-moitié) se fait dès le début d'une précipitation, principalement dans les zones prioritaires et aux endroits les plus critiques (courbes, côtes abruptes, feux de circulation, etc.).

3 RAMASSAGE/SOUFFLAGE

Cette étape débute seulement lorsque les précipitations sont terminées. Le soufflage est préconisé lorsque celui-ci s'avère nécessaire.

ZONES PRIORITAIRES

- Boulevard Saint-Benoît
- Avenue du Parc
- Avenue Gaétan-Archambault
- Route de la Grande-Ligne
- Autres secteurs à trafic dense (rues Proulx, D'Auteuil, des Forges et du Pont)



FAITES VOTRE BOUT DE CHEMIN, RESPECTEZ CES CONSIGNES!

Placez vos bacs de recyclage/déchets/composte sur votre terrain et non sur le trottoir.



INTERDICTION

Il est interdit de déposer la neige dans la rue, sur le trottoir, près d'une borne d'incendie ou sur l'andain de la déneigeuse.

ANDAIN DE NEIGE

Le citoyen est responsable de retirer l'andain de neige de son entrée et ce, sans le remettre dans la rue. Aucune neige ne doit être placée dans l'emprise de la rue.



AMÉNAGEMENT

Installez les balises de protection hivernale et protégez vos arbustes et clôtures en prévision de la saison hivernale.



Le stationnement de nuit est interdit sur tous les chemins publics du 15 novembre au 15 avril entre 23 h et 7 h.



Le déneigement en nombre...

- La Ville déneige près de **125 km de routes rurales et urbaines** combinées sur son territoire.
- **222 bornes d'incendie** doivent être entretenues adéquatement lors d'accumulations importantes de neige.
- **14 km** de trottoirs doivent être entretenus afin de maintenir la sécurité de la circulation à pieds.
- **9 cols bleus** sont à l'œuvre afin de maintenir l'entretien de tout ce réseau.

